

BIODIVERSITÉ : DÉPLOYER LES MOYENS QUI S'IMPOSENT

Barbara POMPILI

- Députée LaREM de la Somme
- Présidente de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



L'effondrement spectaculaire de notre biodiversité apparaît trop souvent encore comme secondaire. Dans une grande indifférence, une espèce disparaît toutes les vingt minutes, nous avons perdu 80 % des insectes en trente ans, la surface des zones humides a diminué de 85 %...

Les raisons sont connues. La pression des activités humaines, bien sûr : étalement urbain, pratiques agricoles intensives, pollution liée à nos modes de vie... Mais aussi le dérèglement climatique, dont nous sommes également responsables, qui agit comme un puissant facteur d'érosion de notre biodiversité. Un cercle vicieux, car la disparition des espèces animales et végétales aggrave à son tour le dérèglement climatique.

Urgence climatique et urgence du vivant sont liées. L'une et l'autre s'alimentent. Et comme le dérèglement climatique, la perte du vivant met en jeu notre survie. La biodiversité n'est pas un élément de décor : nous en dépendons étroitement pour nous nourrir, pour nous soigner, pour exister, tout simplement.

Préserver cette biodiversité, c'est aussi poser les bases d'une économie soutenable dont dépendent les emplois de demain. C'est garantir pour nous-mêmes des potentiels d'innovation en matière de santé publique et préserver tous les services inestimables que nous rendent ces écosystèmes.

C'est pourquoi, il nous faut déployer les moyens qui s'imposent.

En 2016, cela a été le sens de la loi Biodiversité que j'ai portée en tant que secrétaire d'État, une boîte à outils au service de la préservation mais surtout de la reconquête de la biodiversité.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie. Avec l'Office français de la biodiversité (OFB), un opérateur unique est né. Il regroupe enfin tous les usagers et défenseurs de la nature, de métropole ou des Outre-mer, qu'il s'agisse de biodiversité terrestre, aquatique ou marine. Cette fusion tant attendue entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est une victoire, qui donne une force et une cohérence sans précédent à l'action publique. Telle était d'ailleurs l'ambition initiale de la loi Biodiversité.

Dans la continuité de mon engagement, je suis très heureuse d'avoir été rapporteure de la loi créant ce nouvel établissement.

Les politiques en faveur de la biodiversité auront enfin la visibilité qui s'impose, avec un opérateur singulier, identifié et présent dans tous les territoires. L'OFB, c'est en effet plus de moyens dédiés avec plus d'agents sur le terrain pour faire respecter la réglementation et des pouvoirs élargis pour les inspecteurs de l'environnement. L'OFB, ce sont des dynamiques qui vont être amplifiées : sensibilisation de l'opinion publique, formation et mobilisation des acteurs, création d'agences régionales, etc. Ce sont des politiques dans le domaine de l'eau, de la biodiversité et du climat plus efficaces et mieux coordonnées.

A quelques mois du Congrès mondial de la nature que nous accueillerons à Marseille, la création de cet OFB est un signal fort.

En tant que députés nous devons diffuser ce message : l'impératif de préservation de la biodiversité doit être au cœur de toutes nos politiques

publiques, de toutes les lois que nous votons. C'est pourquoi nous avons lancé un « club des parlementaires engagés pour la biodiversité » qui se

mobilisera fortement en vue du Congrès mondial de la nature.

Placer la biodiversité au rang des priorités et agir en conséquence doit devenir réalité. Nous en prenons, enfin, pleinement le chemin. ●

« Cette fusion tant attendue entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est une victoire, qui donne une force et une cohérence sans précédent à l'action publique »

